



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-565

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris /

75-2023-10-03-00011 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics (2 pages)

Page 3

75-2023-10-03-00010 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique (2 pages)

Page 6

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-10-03-00011

Arrêté de délégation de signature en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147.5, R. 6147-10 et D. 6143-33

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaires, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-08-00005 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Mme Laurence NIVET, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- M. Romain LE CLERC, Directeur-adjoint chargé des finances, de l'investissement et des services économiques

En vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain LE CLERC, délégation est donnée à :

M. Etienne LISSILLOUR, Adjoint à la directrice, Directeur de la Stratégie, de la Qualité et des Projets
Et à Maryse ZALMA, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable des services économiques et marchés publics

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés. Cette délégation est donnée à Maryse ZALMA à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe de l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-08-00005 du 7 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Laurence Nivet, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature du 06 septembre 2023 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 03 octobre 2023

Laurence NIVET

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-10-03-00010

Arrêté de délégation de signature pris au titre de
l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, D.6143-33 à D. 6143-35, R-6147-5 et R.6147-10

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence NIVET, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation générale de signature est donnée à M. Etienne LISSILLOUR, Adjoint à la directrice, Directeur de la Stratégie, de la Qualité et des Projets à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'HAD, dans le champ d'attribution de la directrice de l'HAD, Mme Laurence NIVET, déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Laurence NIVET et de M. Etienne LISSILLOUR, délégation générale de signature est donnée à Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, C, F, G, H, I), relevant de son domaine.

M. Romain LE CLERC, Directeur adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E, F, G, H), relevant de son domaine.

M. Philippe MAURICE, Coordonnateur Général des Soins,
à l'effet de signer toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

Article 3 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, C, F, G, H et I), relevant de son domaine et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

Article 4 :

En cas d'empêchement de M. Romain LE CLERC, Directeur Adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Maryse ZALMA, attachée principale d'administration hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Romain LE CLERC (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E, F, G, H)

Article 5 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde et pour les actes et les décisions relevant de cette garde administrative à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés des articles 2 à 4,
- Inès GRAVEY, Directrice Adjointe innovation et expérience usagers,
- Aux directeurs n'étant pas affectés pour leurs fonctions principales à l'HAD AP-HP nommés ci-dessous :

Nadia BENZEKRI, Directrice Adjointe siège AP-HP

Eric CHOLLET, Directeur Adjoint siège AP-HP

Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, Secrétaire Général Adjoint siège AP-HP

Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directrice Adjointe ACHAT

Eric SIMON, Directeur Adjoint siège AP-HP

Article 6 :

L'arrêté du 06 septembre 2023 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

Article 7 :

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région-Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 03 octobre 2023

Signé

Laurence NIVET

Directrice de l'HAD AP-HP